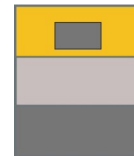


Les erreurs de tri dans les conteneurs jaunes



Ce que l'on a trouvé dans les conteneurs jaunes pour les emballages lors de la caractérisation *, mais qui n'a rien à y faire...

Ce mois-ci,

On a trouvé ...



DES PETITS OBJETS CASSÉS



Où ça se jette ?



Les **petits objets cassés** sont à déposer dans la **poubelle d'ordures ménagères** puisque ce ne sont pas des emballages !

DES PAPIERS D'HYGIENE



Où ça se jette ?



Tous les **papiers d'hygiène** se déposent dans la **poubelle d'ordures ménagères**.

DES OBJETS ÉLECTRIQUES



Où ça se jette ?



Les **objets électriques** sont à déposer à la **déchèterie**. Les piles peuvent également être déposées en magasin dans le contenant de récupération spécial piles.

DES PRODUITS DANGEREUX



Les **produits dangereux** sont à déposer en **déchèterie**. Ces emballages peuvent présenter des risques humains et matériels. Vous pouvez les reconnaître grâce à ces logos sur les emballages :



* **La caractérisation** des déchets consiste à l'échantillonnage de déchets et à la catégorisation de ceux-ci suivant leur matière ou leur type. Cette opération est réalisée à la main dans des centres de tri. Cela permet de recueillir des informations sur la nature des déchets et estimer la qualité du geste de tri des habitants.



J'aime mon Beaujolais, je fais attention à mes déchets